

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01860
Numéro SIREN : 812 893 592
Nom ou dénomination : A.C.E.P.S.

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 4932

Déposé au Greffe
le 03 AVR. 2019
sous le N° 4932
RCS N° 15 B 1860

A.C.E.P.S.

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 49 rue des Renards
44300 NANTES
812 893 592 RCS NANTES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit décembre, à dix-huit heures,

Les associés de la société « A.C.E.P.S. », Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, divisé en 20 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par sa Présidente,

Sont présents :

- Madame Nicole JAMET épouse METAYER, titulaire de 16 actions en pleine propriété,
- Monsieur Michel METAYER, titulaire de 4 actions en pleine propriété.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nicole JAMET épouse METAYER en sa qualité de Présidente de la société.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

N 57 5



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente
- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoir pour accomplir les formalités

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Madame Nicole JAMET épouse METAYER de démissionner de ses fonctions de Présidente et la remercie pour les services rendus à la Société:

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président Monsieur Michel METAYER, de nationalité française, né le 29 Septembre 1952 à Saint Nicolas de Redon (44), demeurant 49 rue des Renards, 44300 NANTES, pour une durée indéterminée.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il sera investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement. Toutefois, le Président aura droit au remboursement de ses frais, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Michel METAYER, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N.T.J.

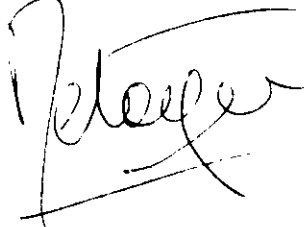
40

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés

Madame Nicole JAMET

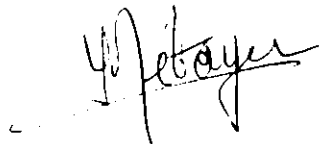
La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Jamet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Michel METAYER

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Metayer', with a long horizontal stroke extending to the right.